



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**Objet : Modification du Plan de financement du projet « adaptation des écoles communales aux protocoles COVID 19 »**

**Délibération N°PLV 21-01-07**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 23 janvier 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Madame Christelle FOUCAN-BARBE, 1ère adjointe au Maire, faisant fonction de Maire, par délégation du 21 décembre 2020.

**25 élus étaient présents :**

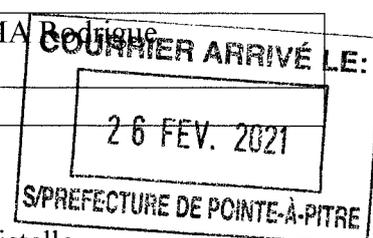
Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme	Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany
M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. LAUJIN Dominique
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	Mme MALBOROUGT Reinette
M. TOLA Michel		

**4 élus étaient absents excusés :**

M. HUBERT Jean-Marie	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. ZEMBAMA Rodrigue
Mme MEKEL Alexina		

**1 élu était représenté :**

→ M. HUBERT Jean-Marie représenté par Mme FOUCAN-BARBE Christelle



**Madame SINNAN-RAGAVA Jany, 3ème adjointe au maire, expose :**

L'Etat par le concours de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a lancé un appel à projet afin de soutenir les collectivités à apporter des adaptations des écoles communales aux protocoles COVID 19 pour la rentrée scolaire 2020. Ainsi, Les communes, qui devaient entreprendre des travaux pour mettre en conformité les locaux scolaires avec les préconisations du protocole pouvaient obtenir un financement de l'État via la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) via sa priorité 5 : création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.

La subvention ainsi obtenue pour le mobilier scolaire est de 54 566 € (80%) sur un coût total d'investissements de 68 207 €. Or, le plan de financement initial prévoyait pour le mobilier et des citernes, un coût total de 93 107 € dont 74 485 € de subventionnement.

Compte-tenu du financement possible pour les citernes dans le cadre de l'appel à projet « citernes écoles Guadeloupe », il convient d'entériner une modification du plan de financement pour le projet d'adaptation des écoles dans le cadre du protocole COVID 19.

**Ainsi**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la précédente délibération ;

**Considérant**, le financement des citernes par ailleurs.

**Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents :**

**DECIDE**

**Article 1 :** De modifier le plan de financement préalablement arrêté comme suit :

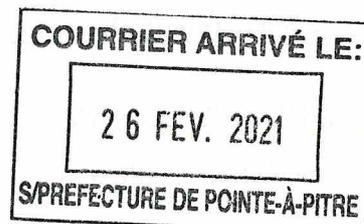
- |                     |          |
|---------------------|----------|
| ○ Commune (20%)     | 17 641 € |
| ○ Etat - FIPD (80%) | 50 566 € |
| ○ TOTAL             | 68 207 € |

**Article 2 :** De solliciter les subventions relatives à l'objet du présent rapport

**Article 3 :** De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Port-Louis, le 29 janvier 2020  
Pour le Maire empêché,  
La 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

*Christelle FOUCAN-BARBE*



Publiée le : 29/01/2021

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.